



COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 26
Nombre de votants : 24
Nombre de présents : 22

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TRENTE ET UN MARS A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 26 Mars 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire

Jean-Philippe LEBAILLIF, Alexis CHAMEREAU, Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI, Fulvio LUZI, Adjoints au Maire

Ginette COCU, Daniel BOULANGER, Françoise PARENT, Nadine FRANCON, Philippe BENY, Laurent LENAIN, Gilles QUÉMARD, Corinne SKORIC, Jean ALESI, Laurence DURA, Arnaud VANNIER, Christophe ALVARÈS, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Brigitte BLONDEAU, Vincent JUREDIEU, Conseillers Municipaux

Pouvoirs : Pascale CADET (pouvoir à Mr KELLNER, Maire) - Sophie GAIME (pouvoir à Mme TELLOTTE)

Absentes : Vanessa MIERMON - Graziella ÉBELY

Secrétaire de séance : Laurent LENAIN

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRES FINANCIÈRES

2025-20 Demande d'un fonds de concours auprès de la CCPOH pour le remplacement de la chaudière à la cantine Calmette, pour la réfection de la toiture de la salle Sainte Geneviève et pour le l'acquisition de mobilier adapté à la cantine Calmette

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Pays de l'Oise et d'Halatte met en place un règlement d'attribution pour le fonctionnement d'un fonds de concours destiné à soutenir les projets d'investissements de ses communes membres.

Une enveloppe financière est dédiée à ce fonds de concours et sera définie chaque année lors du vote du budget avec un montant maximal pour l'ensemble des communes composant la CCPOH.

Le versement du fonds fera l'objet de la signature d'une convention conclue entre la CCPOH et la commune bénéficiaire.

Ce fonds de concours est un outil de financement des projets qui permet à un EPCI d'apporter directement son financement à la réalisation d'un équipement ne relevant pas de ses compétences. La commune s'engage à assurer elle-même la conduite des opérations de conception et de réalisation.

Les demandes de projets seront examinées par le bureau avant présentation au conseil communautaire. La répartition de l'enveloppe budgétaire se fera au prorata des dossiers, avec un plafond d'aide de 10 000 € par projet.

La commune souhaite présenter les projets suivants :

1. Remplacement de la chaudière à la cantine Calmette qui représente une dépense de 31 000,00 € HT soit 37 200,00 € TTC
2. Réfection de la toiture de la salle Sainte Geneviève qui représente une dépense de 20 120,00 € HT soit 24 144,00 € TTC
3. Acquisition de mobilier adapté pour les enfants à la cantine scolaire Calmette qui représente une dépense de 20 137,29 € HT soit 24 164,75 € TTC

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Il est demandé à la Communauté de Communes des Pays Oise et Halatte un fonds de concours à hauteur de 10 000 € en vue de participer sur le montant HT de chaque projet cité ci-dessus.

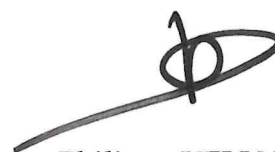
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **SOLLICITE** un fonds de concours à la Communauté de Communes des Pays Oise et Halatte en vue de participer aux projets suivants : remplacement de la chaudière à la cantine Calmette, réfection de la toiture de la salle Sainte Geneviève et acquisition de mobilier adapté pour les enfants à la cantine scolaire Calmette, à hauteur de 50% du montant de chaque projet, dans la limite de 10 000 € sur le montant HT de chaque projet.
- ✓ **AUTORISE** Le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 1^{ER} Avril 2025

Le Maire,



Philippe KELLNER

